FRC 2, 14562 14562

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 11753

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

MOTION D'ORDRE

FAITE

PAR GAY-VERNON.

Séance du 6 floréal an 6.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

Je dénonçai à cette tribune, après le 18 fructidor, l'impudente audace des émigrés, qui, après avoir trahi et ensanglanté leur pays, avoient, pendant l'exécrable réaction, trouvé le secret de se faire inscrire sur les registres de contrôle des bataillons, et de faire substituer leurs noms infames aux noms glorieux des

héros morts pour la patrie. Cette manœuvre souleva votre indignation, et excita le zèle du Directoire exécutif : il donna des ordres pressans afin que dans toutes les armées de la République on vérifiât les registres, et qu'on livrât à la justice les auteurs d'une infidélité aussi criminelle. Cependant, représentans du peuple, malgré la vigilance du gouvernement, des individus notoirement émigrés se servent encore avec succès du même moyen. Un individu du département de la Haute-Vienne, nommé Charles Desroches-Chassay, ci-devant chevalier, ancien lieutenant au régiment de Foix, vient d'être acquitté à Périgueux par le moyen de faux certificats de service. Les républicains de mon pays, l'administration municipale du canton de Saint-Matthieu, et l'administration centrale, réclament contre un jugement aussi contraire à la loi et au salut de la patrie. Il a été dénoncé au ministre de la justice; mais, comme la députation vient de recevoir des pièces qui prouvent, et l'émigration de ce Charles Desroches Chassay, et le crime de faux commis pour métamorphoser cet émigré en un soldat français, et que la publicité est la sauve-garde de la constitution et la garantie de l'exécution des lois, je demande que ces pièces soient renvoyées au Directoire exécutif par un message. Pour me convaincre entièrement de leur vérité, je suis allé dans les bureaux du ministre de la guerre, afin de confronter ces pièces avec les prétendus certificats de service qui ont fait acquitter ce Charles Desroches-Chassay; et non-seulement je n'y ai pas trouvé les originaux, mais j'ai vu encore que l'inscription de ces certificats avoit été biffée par ordre du ministre. Le conseil d'administration de la quarantième demi-brigade a répondu formellement au ministre de la guerre, que ce Charles Desroches-Chassay n'avoit jamais servi dans le quinzième régiment : ce régiment étoit aux îles pendant le temps où cet émigré prétend

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

y avoir servi en France. Représentans du peuple, plusieurs autres émigrés inscrits au même registre se sont servis de cet artifice, et ont fait fabriquer de faux certificats. Je demande donc que, dans le message, le Directoire exécutif soit invité à prendre de nouvelles mesures, afin qu'aucun chevalier d'outre-Rhin ne puisse, après avoir lâchement trahi sa patrie et la cause des peuples, usurper le titre immortel des défenseurs de la liberté.

(*Adoptée et imprimée*).

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Floréal an 6.